

PAR COURRIEL

Le 20 août 2015

N/Réf : 2004 36562

Objet : Demande verbale d'accès concernant :
Copie du certificat d'autorisation 7450-16-01-0906602 / 401141149

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 19 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. certificat d'autorisation, 9 juin 2014 (3 pages).

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (3)

Longueuil, le 9 juin 2014

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Place Cité Vaudreuil-Dorion ltée
324, rue Aimé-Vincent
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5V5

N/Réf. : 7450-16-01-0906602
401141149

**Objet : Relocalisation d'une section de la branche 4 du cours d'eau
Dagenais-Besner**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 10 janvier 2014, reçue le 10 janvier 2014 et complétée le 3 juin 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Relocalisation d'une section de 76 m de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner. Les travaux comprennent le reprofilage du cours d'eau avec des pentes de talus variant de 1V : 2H à 1V : 4H, l'aménagement du littoral sur 429 m² avec plantation de plantes aquatiques, d'un aménagement faunique de 577 m² avec ensemencement et plantations de cornouillers, ainsi que l'aménagement de la bande riveraine sur 1828 m² avec ensemencement et plantation d'arbustes indigènes. Les travaux comprennent également la mise en place d'une canalisation de 2,45 m de largeur par 1,8 m de hauteur sur une longueur de 35 m sous le chemin Dumberry avec la stabilisation des entrée/sortie à l'aide d'un

empierrement de calibre 100-200 mm et la construction des culées du pont d'accès au terrain, dans la bande riveraine du cours d'eau. Les travaux en milieu hydrique se feront entre le 1^{er} août 2014 et le 1^{er} mars 2015.

Le projet sera situé sur les lots 5 173 703 et 5 173 704 du cadastre du Québec, dans la ville de Vaudreuil-Dorion, municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document d'appui à la demande de certificat d'autorisation, daté d'octobre 2013, signé par art. 23-24 biologiste pour la firme art. 23-24
- Demande de certificat d'autorisation, datée du 10 janvier 2014, signée par art. 23-24 biologiste pour la firme art. 23-24
- Lettre au MDDEFP, datée du 1^{er} avril 2014, signée par art. 23-24 biologiste pour la firme art. 23-24
- Devis n° 020-950-02, daté de mai 2014, signé et scellé par art. 23-24 ingénieur pour la firme art. 23-24
- Plan n° 020-950-02, 1/1, révisé le 27 mai 2014, signé et scellé par art. 23-24 ingénieur pour la firme art. 23-24
- Plans n° 020-950-02, 1/2 et 2/2, révisés le 27 mai 2014, signés et scellés par art. 23-24 ingénieur pour la firme art. 23-24
- Document n° 121-24044-00 intitulé « Plan des plantations », daté de juin 2014, signé par art. 23-24 biologiste pour la firme art. 23-24
- Lettre au MDDELCC, datée du 2 juin 2014, signée par art. 23-24 biologiste pour la firme art. 23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

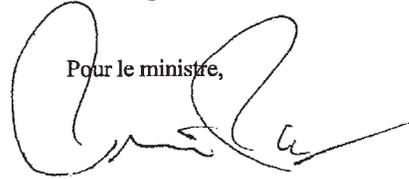
Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

N/Réf. : 7450-16-01-0906602
401141149

3

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/NT/nt

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie